

COMPTE RENDU du GROUPE DE TRAVAIL et d'ÉCHANGES
« AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »
Élaboration du DOCUMENT D'OBJECTIFS Natura 2000
du site des « Plaines de Niort Sud-Est »
31 août 2004, salle socioculturelle d'AIFFRES.

Contexte :

Le 6 janvier 2004, Monsieur Magnaval, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres a installé le Comité de pilotage encadrant l'élaboration du document d'objectifs (Docob) de la zone de protection spéciale (ZPS) dite des « Plaines de Niort Sud-Est ». Le but du Docob est de définir conjointement des mesures de gestion favorables à la sauvegarde de l'avifaune d'intérêt communautaire du site. Pour une meilleure concertation entre les différents acteurs inscrits dans la démarche Natura 2000, trois groupes de travail et d'échanges ont été créés : « Inventaires biologiques », « Agriculture » et « Aménagement du territoire ». A chaque étape du DOCOB, les travaux menés par l'opérateur désigné du site, le Groupe ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et ses partenaires, seront soumis aux groupes de travail et d'échanges. Cette réunion s'inscrit dans la première étape du DOCOB, celle des inventaires.

Objet de la réunion :

L'ordre du jour de cette réunion du groupe de travail et d'échanges « Aménagement du territoire » était constitué de la restitution des travaux d'inventaires socio-économiques et d'aménagement du territoire de l'ADASEA et du GODS. Un échange de questions/réponses s'est engagé suite à cet exposé. Exposé au cours duquel M. Bertrand Dufourcq, premier adjoint au maire de Granzay-Gript et représentant de la Communauté de communes de la Plaine de Courance (CCPC), a présenté le projet d'extension de la ZAE des « Pierrailleuses ».

Étaient présents :

Mme Attié Carole, CNRS,
M. Aubineau Jean-Claude, Conseiller général, maire de Beauvoir-sur-Niort, Vice-président de la CCPC,
M. Berthomé Jean-François, chargé de mission coordinateur Docob Plaines de Niort Sud-est,
M. Berthonneau David, FDC 79,
M. Besson Yannick, ONCFS,
M. Bonet Claude, chef du bureau Gestion des routes, DDE,
M. Boudarel Patrick, chargé de mission DIREN,
M. Bourdin Michel, agriculteur à Vouillé, responsable de la structure cantonale de la FDSEA à Prahecq,
M. Brault Jacques, agriculteur à Aiffres, responsable communal de la FDSEA,
M. Bretagnolle Vincent, CNRS,
M. Carton Patrick, ingénieur environnement, RTE-TEO-GIMR,
M. Chauvin Serge, agriculteur, représentant de la commune de Marigny,
M. Cotrel Nicolas, coordinateur naturaliste Deux-Sèvres Nature Environnement,
Mme Debœuf Sylvie, Maire de la Rochénard,
M. Discours Daniel, DDAF79,
M. Dufourcq Bertrand, premier adjoint au maire de Granzay-Gript, représentant de la CCPC,
M. Fichet Xavier, technicien, GODS,
M. Gabard Romuald, FDC79,
M. Garnier Jean-Paul, Chambre d'Agriculture 79,
M. George Jean-François, technicien, ADASEA,
M. Girard Didier, agriculteur à Vouillé,
M. Jarriault Florent, agriculteur à Vouillé,
M. Jolivet Christophe, chef du Service Etudes et Recherche de la LPO nationale,
Mme Meyer Véronique, chargée de mission CCPC,
M. Mora Pierre, service éolien, SIEDS,
M. Renaudeau Jean-Marc, Chambre d'Agriculture 79.

Excusés :

M. Baudouin Jean, adjoint au maire de Saint-Martin-de-Bernegoue,
M. Landron Samuel, chargé de mission Habitat Cadre de vie, Syndicat mixte du Pays mellois,
M. Mathieu Alain, maire d'Aiffres, président de la CAN,
M. Morin Serge, adjoint au maire d'Aiffres,
M. Guérineau François, Briueil-sur-Chizé,
M. Goudeau Michel, président de l'ACCA de Mougou.

RESUME DES ECHANGES

Les mots ou locutions entre [] ont été rajoutés pour une meilleure compréhension.

Une personne de la salle fait remarquer que l'exposé n'évoque pas l'activité agricole.

R - l'activité agricole a été « traitée » lors des groupes de travail « agriculture » du 12 mai 2004 aux Ruralies et à Gript (voir compte-rendu « agriculture »).

M. Bretagnolle (CNRS) signale que l'écotourisme n'a pas été traité, que ce domaine est à développer sur la zone car il existerait un fort potentiel à explorer. Il recommande le chargé de mission Natura 2000 de s'adresser à la Chambre d'Agriculture pour obtenir des renseignements sur cette activité et produire une cartographie. *Depuis lors Mme Nicole Bisserier de la Chambre d'agriculture a été contactée ; elle s'engage à fournir les activités d'agro-tourisme sur les communes de la ZPS* Ces informations seront intégrées aux inventaires qui seront présentés à la seconde session du Comité de pilotage.

M. Bretagnolle précise qu'aux 13 ha de Jachères Environnement Faune Sauvage (JEFC) contractualisées par la Fédération des Chasseurs 79, doivent s'ajouter environ 35 ha de JEFS et JEFS Outarde contractualisées avec le CNRS.

Q - M. Bretagnolle demande aux représentants de la Communauté de Communes Plaine de Courance (CCPC) si **le volet paysager du site des « Pierrailleuses » a été établi et en quoi consiste-t-il ?**

R - M. Dufourcq (représentant CCPC): du point de vue esthétique et réglementaire, le projet d'extension de la ZAE des « Pierrailleuses » est de l'ordre de l'urbanisation paysagère : les volets paysager et architectural seront harmonisés et s'imposeront aux entreprises qui s'installeront sur la zone. Le volet paysager du projet concerne la voirie et l'espace public : les plantations et l'entretien seront à la charge de la CCPC.

Q - M. Bretagnolle : **comment seront « traitées » les bordures de la ZAE ? Il n'est pas souhaitable d'avoir affaire à une jachère « informe » ou d'une haie banalisée [sans intérêt ornithologique]. Est-il encore possible d'étudier avec le paysagiste la possibilité d'un périmètre de protection environnementale favorable à l'avifaune de plaine ?**

R - les représentants de la CCPC : oui, c'est encore possible et ils invitent M. Bretagnolle à participer à ce travail.

M. Vincent Bretagnolle en prend bonne note et se réjouit de participer à la définition du traitement des bordures de la ZAE.

S'ensuit une série des questions/réponses quant à l'« articulation » des documents d'urbanisme et du Docob pour les ZAE comme pour les constructions de types artisanales ou industrielles hors zone d'activités. Il s'avère que pour les élus et porteurs de projets économiques les pouvoirs publics doivent apporter des réponses claires et opérationnelles à cette question ; tout « flou » étant préjudiciable à la commercialisation d'emplacements à « vocation » économique. La réflexion qui sera menée dans le cadre de l'élaboration du Docob devra intégrer cette question qui apparaît centrale.

R - Boudarel (DIREN) rappel un principe général ; les études d'impacts ne seront pas imposées à chaque entreprise de la ZAE [des Pierrailleuses].

M. Dufourcq : au niveau de l'étude d'impact qui reste à faire [ZAE des Pierrailleuses] « on est reparti pour une logique de lotissement et non de ZAC ».

M. Boudarel : « c'est l'étude d'incidence qui reste à faire qui dira comment mieux insérer la ZAE dans la ZPS ».

M. Dufourcq : « mais il existe déjà une étude d'impact de 1998 »

Q- **Quels sont les rapports entre le DOCOB, les PLU et les SCOT concernés par la ZPS ?**

M. Boudarel (DIREN) : « le rapport entre DOCOB et les documents d'urbanisme dépend de l'antériorité des documents d'urbanisme vis-à-vis du Docob. Dans le cas d'une antériorité, il faut voir si ces documents interfèrent favorablement ou non aux oiseaux de plaine (voir si les zonages importants sont ou non urbanisables) ». Dans le cas d'une postériorité, ils devront tenir compte du Docob.

M. Dufourcq : le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la Communauté d'agglomération de Niort (CAN) est en cours – pour la CCPC la procédure va commencer. « Un SCOT doit être clair et précis quant à ces questions »

M. Boudarel : « le SCOT étant en chantier, c'est le bon moment – les outils réglementaires d'urbanisme peuvent aider à l'élaboration du DOCOB.

Q- Dans le cadre du DOCOB pour la gestion du périmètre Natura 2000 dans le marais poitevin, il est demandé que l'élargissement des zones ouvertes à l'urbanisation dans les ZPS fassent l'objet de « compensations ». **De quoi peut-il s'agir ?**

R - M. Boudarel : les circulaires du MEDD sur les études d'incidence sont attendues. En attendant il faut s'adapter.

Q - M. Dufourcq : **Quelles sont concrètement les mesures compensatoires ?**

R - M. Boudarel : les compensations découleront du diagnostic [du Docob].

Intervention de M. Garnier (CA79) : « le seul document opposable c'est le PLU ».

M. Dufourcq : « le PLU doit respecter Natura 2000 et est donc attaquant » [s'il n'y répond pas]. « Il faut que l'Etat réponde à nos questions pour y voir plus clair »

M. Boudarel : « il n'y a pas de doctrine générale quant aux compensations dans les SCOT et PLU ». « Sur le site des « Pierrailleuses », il faudra discuter spécifiquement ».

Q - Mme Meyer : **la CCPC envisage à long terme (si nécessaire) une extension de la ZAE des Pierrailleuses, à l'est au-delà de la N150, sur une zone agricole dans la ZPS. Comment opérer et préparer la transition ?**

R - M. Boudarel : « il n'y a pas de compatibilité entre urbanisation et [sauvegarde de] l'Outarde. De plus l'urbanisation est irréversible. Il faudra envisager des compensations en dehors du secteur ».

Mme Meyer : nous avons du temps devant nous « il serait [donc] intéressant et nécessaire d'anticiper ».

Intervention de M. Jarriault : « Au fur et à mesure de l'urbanisation grandissante, est-il nécessaire de garder [tel quel] les zones protégées dans ces endroits ? Ce sont des contraintes sur des périmètres qui ont 20 ans ! De plus les chasseurs sont oubliés et cela manque de concret.

R- M. Boudarel : si les ZNIEFF sont des zones nationales évolutives, en revanche les ZPS sont de désignation européenne et « on » ne les modifie pas si facilement. L'aspect biologique évolue actuellement dans le mauvais sens mais le DOCOB doit inverser la tendance.

M. Bretagnolle : il y avait en 2000, un lek de 4 mâles d'Outarde. Le déclin n'est pas inéluctable.

Intervention de M. Aubineau : « il ne faut pas rester dans le brouillard, sinon les entreprises ne viendront pas s'installer sur les ZAE [de la ZPS]. M. Aubineau donne l'exemple du retrait d'une entreprise [à cause d'absence de lisibilités quant aux « contraintes »] pour une installation sur un site proche de l'A10 à Beauvoir-sur-Niort. « Avec le nombre d'infrastructures sur le site, n'est-il pas illusoire ou purement intellectuel de vouloir agir sur ces secteurs [de la ZPS] ? En tous cas il faut être clair quant aux conditions d'implantation des entreprises ».

R- M. Boudarel invite la CCPC à faire des propositions et il souligne que le contexte du DOCOB faciliterait la prise en compte de ses propositions.

Intervention de M. Jolivet (LPO nationale) : Il repère dans ce DOCOB deux enjeux principaux : le volet agriculture dont le grand élément de réponse est le contrat d'agriculture durable (CAD Outarde) et le volet urbanisation dont la réponse sera réglementaire. Après le diagnostic [deuxième étape du Docob] il sera nécessaire de créer un « volet urbanisation » pour réfléchir à l'enjeu réglementaire dans le cadre du DOCOB. Il souligne que cet aspect est innovant au regard des autres DOCOB dont il a la connaissance.

Remarque : Au sein de la CAN, il serait actuellement mené une réflexion sur un projet éolien potentiel sur la ZPS, sur les communes de Vallans et de La Rochénard. Projet qui n'a pas été évoqué pendant la présentation des inventaires.

Mme Deboeuf, maire de la Rochénard invite le chargé de mission coordinateur à prendre contact avec le service environnement de la Can pour avoir plus de précisions. *Après consultation auprès de Mme Julan, chargée du service environnement de la CAN, si ce projet a été effectivement envisagé, à l'heure actuelle il n'y a que des velléités : « le maire de Vallans est opposé à ce projet car il veut préserver une base ULM sur sa commune. Et pour ce qui est de La Rochénard rien n'est sûr ».*

Q- Qu'en est il de l'entretien et de la gestion des bords de chemins et des routes ?

R- M. Bonet (DDE) : l'entretien des routes nationales et départementales est effectué par les subdivisions de la DDE. D'une manière générale, il faut noter l'évolution des pratiques du traitement des bords de routes par une diminution notable (voire totale) de l'emploi des produits phytosanitaires. M. Bonnet indique que la maîtrise d'œuvre se fera de plus en plus par des entreprises spécialisées.

Se pose ainsi la question d'un cahier des charges adéquate à une bonne gestion de ces bords de route.

M. Bonet se dit prêt à étudier des préconisations proposées qui pourraient être intégrées au « guide d'entretien des routes 79 » en instance de réactualisation d'ici décembre de cette année.

M. Bretagnolle rappelle que les milieux linéaires comme les bords de routes et chemins sont cruciaux en terme quantitatif et qualitatif car ils représentent une surface considérable, qu'ils participent à la connexion entre les milieux et qu'ils sont riches en proies pour les espèces visées par le docob. Il regrette que ce sujet n'ait pas été évoqué et traité spécifiquement : il lui semble nécessaire de connaître – le statut foncier de chaque mètre – les différents gestionnaires - et aimerait savoir quel pourrait être le rôle des communes dans cette gestion dans le cadre de Natura 2000 ?

M. Aubineau indique qu'il existe plusieurs types de propriétaires de bords de routes et chemins : la SNCF, ASF, la DDE, le Conseil Général, les communes ou les associations foncières.

M. Boudarel souligne qu'il serait important de proposer un protocole de gestion aux maîtres d'ouvrage.

M. Bretagnolle demande de faire un inventaire cartographique des milieux linéaires.

Q- Quelles sont les possibilités pour le Réseau de Transport Electrique (RTE) et le Sieds d'intervenir sur le réseau électrique pour réduire l'impact sur les oiseaux (neutralisation, pose de signaux, enterrement...)?

R- M. Carton (RTE) : l'action de RTE en faveur de l'avifaune comme des milieux est forte. RTE a mené avec EDF, France Nature Environnement et la LPO, un travail de concertation qui a conduit à la création du Comité National Avifaune dont le but est d'améliorer la préservation de l'avifaune. Le 28 juin dernier, RTE a participé à un séminaire « Avifaune et ouvrages électriques » dont le but était entre autres d'engendrer un partenariat fort entre les acteurs associatifs et industriels en faveur de l'avifaune et de multiplier les « bonnes pratiques » retenues par le Comité National Avifaune.

Les études ont conduit à porter l'effort de balisage sur les câbles de garde qui sont les plus mortifères. En France, 700 points sensibles avifaune ont été recensés et classés internationaux, nationaux, régionaux. Les points sensibles internationaux sont équipés de système de balise anti-collision.

M. Jolivet (LPO) : Il serait souhaitable de classer les lignes THT des ZPS en points sensibles internationaux.

(Après la séance, M. Carton s'est engagé à fournir à l'opérateur, les tronçons de lignes THT de la ZPS équipés de balises.)

Q- l'activité de chasse perturbe-t-elle les efforts de protection de l'Outarde et de l'avifaune en général ?

M. Berthonneau (FDC79) : il n'y a pas de chasse pendant la reproduction des espèces, donc l'incidence n'existe pas. Les rassemblements [pré migratoires] pourraient être éventuellement « perturbés » par l'activité de chasse (comme par d'autres activités humaines) mais la présence des réserves de chasse est un refuge pour les espèces.

M. Bretagnolle : Ne pourrait-on pas envisager d'étendre la réserve de Sainte-Blandine, même provisoirement jusqu'à fin octobre et également jouer sur la localisation et une gestion agricole [appropriées] des réserves ?

M. Berthonneau : »l'activité de chasse se pratiquant qu'une à deux journées par semaine elle est pour lui [d'impact] assez négligeable ».

Clôture de session à 12h15.